

Compte rendu conseil municipal du mercredi 6 décembre 2017

Excusés: Lanoé Joël, Rey Nathalie, Aucourt Sylvie et Ramillon Thierry

Secrétaire de séance: Larue Fabien

Approbation à l'unanimité du compte rendu du précédent conseil

APPROBATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) POUR LE TRANSFERT DE LA PISCINE NON COUVERTE DE CHARLIEU ;

Mr Larue Fabien est membre de cette commission au sein de la communauté de communes .Il présente le rapport et les conclusions .Trois équipements sportifs potentiellement d'intérêt communautaire ont été recensés et analysés : les gymnases de la Bouverie et Ressins, la piscine municipale de Charlieu .Un diagnostic a été présenté à l'assemblée des maires le 4 mai 2017.Seul le transfert de la piscine de Charlieu a été acté puis validé lors du conseil communautaire du 18 mai 2017. La commission a ensuite procédé à une analyse chiffrée des données comptables. Lors de sa réunion du 10 juillet elle conclut à un montant total de charges transférées de **114 632€** (46 677€charges nettes + 67 955€ charges liées à l'équipement).Approbation à l'unanimité

MODIFICATION ART2 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Chaque fin d'année le conseil municipal doit se prononcer sur les nouveaux statuts suite à l'intégration des nouvelles compétences communautaires obligatoires ou optionnelles. L'article 2 des statuts est modifié pour intégrer la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et la compétence optionnelle piscine non couverte de Charlieu en matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire .approbation à l'unanimité.

RAPPORT PRIX ET QUALITE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (RPQS)

Madame le Maire, fait la présentation du RPQS de l'eau et de l'assainissement 2015- 2016

Le prix TTC de la consommation eau au m3 pour une facture de 120 m3 est de 1.79 € pour l'exercice 2015/20156

Le prix TTC de la consommation assainissement au m3 pour une facture de 120 m3 est de 1.36 € pour l'exercice 2015/2016

Il faut noter aussi que le rendement du réseau d'eau potable est passé de 90% à 91.7%Le conseil municipal approuve à l'unanimité les RPQS.

Approbation à l'unanimité

ADMISSION EN NON VALEUR

La perception nous informe que des poursuites ont été engagées sans résultats pour des factures d'eau /assainissement non réglées de 2013 à2015 pour un montant de 788,77€ .

Le conseil municipal décide de refuser l'admission en non valeur et demande à la Perception de poursuivre les démarches.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Cette indemnité est allouée à titre nominatif et son décompte est basée sur une moyenne des dépenses communales des trois dernières années. Cette année deux indemnités doivent être votées car le trésorier en poste a quitté ses fonctions au 31/08/2017 et a été remplacé au 01/09/2017. Le montant brut global à taux plein s'élève à 357,74€ (proratisé 238,50€ pour MR SCARABELLO et 119,28€ pour MME PELLETIER). Après avoir délibéré le conseil décide de voter les indemnités à un taux de 50 %.

AVENANT A LA CONVENTION CENTRE DE GESTION DOSSIER CNRACL

Le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire a fait parvenir un projet d'avenant dans l'attente du renouvellement afin de se substituer à nous, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL et à l'envoi de données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. La solution proposée propose de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins. L'évolution de la réglementation en matière de départ en retraite a complexifié la gestion des dossiers retraite: le conseil vote à l'unanimité la signature de cet avenant.

INFORMATION MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS ET SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNELS (RIFSEEP)

Ce nouveau dispositif mis en place aux agents de l'état est étendu à la fonction publique territoriale. Il se substitue à certaines primes versées à nos agents (IAT, IFTS). Il faut déterminer des cadres d'emplois par agents et les intégrer dans des groupes. Cette prime est composée d'un montant de base IFSE (indemnité de fonction sujétion expertise) versé mensuellement avec un plafond et du CIA (complément indemnitaire annuel) plafonné également. Elle est versée aux titulaires, non titulaires, stagiaires.

La grille de projet va être élaborée par les adjoints et proposée au centre de gestion pour validation.

ADRESSAGE -PLU

Mrs Larue Fabien et Viodrin Jérôme finalisent ce dossier. MR Larue F présente un tableau avec le nom des rues. Les places n'ont pas été nommées: un débat est lancé et sur proposition de Mr Vallette Jean Louis la place de l'église sera nommée « place des cinq clochers »; la place de l'épicerie se nommera « place des quatre sans cloche »; la place de la mairie restera place de la mairie. La commande des panneaux de nom des rues, places et numéros des particuliers va être transmise prochainement: c'est une commande groupée avec les communes de Maizilly et Briennon.

Le dossier PLU approuvé par le conseil municipal a été transmis aux différents services de l'état qui doivent rendre leur avis. Les nouvelles demandes d'urbanisme sont à déposer en mairie et après contrôle de la complétude du dossier par la secrétaire, elles seront transmises au pôle ADS de la communauté de communes pour instruction. Ce service sera facturé à la commune selon un barème en fonction du type de dossier instruit.

DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR TRAVAUX VOIERIE 2018

Estimation des travaux pour un montant de 27 507,49€ HT pour

- enrobé à chaud 440ml chemin Villerest
- enrobé à chaud 220ml chemin de la Côte
- enrobé à chaud 218 ml chemin de la croix des Cros

TRAVAUX LES ALLOGNES

Estimation des travaux aux Allognes:13 086€ HT pour

- Plâtrerie cage escalier
- Escalier

Demande subvention au conseil départemental de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité, au conseil régional Auvergne -Rhône Alpes, PETR du Roannais dans le cadre du contrat ruralité

TRAVAUX EPICERIE

Mr MICHAUD Baptiste est en formation, il réalise une étude de faisabilité pour la création d'une boulangerie dans les bâtiments de l'épicerie .Il y aura lieu d'envisager des travaux .Mr Michaud aura à sa charge les équipements .Le montants estimatifs des travaux s'élèvent à HT

- Plâtrerie :6 904,28 €
- Electricité : 8 755,23 €

Les devis de plomberie, changement compteur électrique, plonge sont en attente.

Demande de subvention au PETR du Roannais dans le cadre du contrat ruralité, au conseil régional Auvergne -Rhône Alpes (Rencontre avec MME Slepcevic début janvier)

TRAVAUX RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

-demande de subvention déposée dans le cadre du contrat de ruralité

-DEMANDE SUBVENTION TRAVAUX EGLISE

-Les travaux ont été réalisés en 2016 suite à une dérogation obtenue par le département dans le cadre du COCA; Celui ayant été signé en début d'année, la commune va pouvoir percevoir la subvention accordée, il y a lieu d'en faire la demande officielle .Le montant des travaux représente 31 33,25 €HT.

TRAVAUX AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

-Accord pour lancer la consultation des entreprises pour les travaux préconisés lors du diagnostic, retour des offres pour le 26 janvier 2017 12h.

- Chloration des réservoirs
- Modification du système hydraulique au réservoir de Berthillot
- Installation de système type Sofrel (satellite de transmissions de données)
- Changement compteur de distribution
- Passerelle

-Station de Neutralisation sur les captages Ecoche

La consultation des entreprises est terminée: les enveloppes ont été ouvertes le 4 décembre 2017 en présence des membres d'Ecoche et de Mars élus dans leur commission d'appel d'offre respective. Plusieurs entreprises ont répondu, le cabinet d'étude procède actuellement à l'analyse des offres.

-Sur proposition du fontainier, plusieurs échanges ont eu lieu avec les élus d'Arcinges, d'Ecoche avec présentation d'un logiciel informatique central pour la gestion des alertes fuites. Ce dispositif d'un coût estimatif de 11 200 € est actuellement subventionné par l'agence de l'eau à 80 % jusqu'en 2018. Les élus des communes concernées s'interrogent sur l'intérêt d'investir dans un dispositif complexe à mettre en place même s'il est subventionné; que deviendrait cet équipement si la compétence est transférée à la communauté de commune.

-Le regard réalisé dans le bourg à la croisée des routes en direction d'Arcinges et des Agnets se remplit régulièrement d'eau: des travaux de drainage sont nécessaires : un devis a été réalisé pour un montant de 965 € HT

-Lors du congrès des maires à Paris, le Président De La République a évoqué la possibilité aux communes de conserver les compétences eau-assainissement: une loi devrait voir le jour dans le même esprit que celle concernant PLUi.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Les travaux de voirie du chemin de la rivière a nécessité des travaux supplémentaires: pour approvisionner le compte budgétaire il est proposé de soustraire 3500 € sur la somme prévue pour les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018-2019

-Depuis le mois de juin, la commune a la possibilité de déroger à l'organisation de semaine scolaire organisée sur 4,5 jours. Le conseil municipal avait fait le choix de rester à la semaine de 4,5 jours du fait d'une annonce précipitée à l'arrivée des vacances, d'un engagement avec la MJC pour les activités périscolaires et d'une embauche d'un agent en contrat aidé jusqu'au 31/08/2018. Une enquête a été faite auprès des parents et des enseignantes :

38 questionnaires distribués: 36 retours; 8 pour rester à 4,5 jours 28 pour revenir à 4 jours.

Le conseil après avoir débattu sur le sujet vote pour le retour à 4 jours. et décide des horaires suivants : lundi-mardi -jeudi-vendredi 8h30-11h30; 13h30-16h30 à partir de la rentrée 2018.

Un courrier sera adressé à l'inspection académique pour demander cette dérogation lorsque le conseil de classe aura rendu son avis.

-effectif prévisionnel rentrée prochaine:

-6 départs CM2 +1 départ; 5 entrées en TPS et 1 en PS

-effectif total: 59 en comptabilisant les 2 ans ou 54 élèves si l'accueil des 2 ans n'est pas possible suite à la possible non reconduction de la troisième classe et/ou difficulté pour recruter un nouvel agent en contrat aidé.

PROJET MICRO CRECHE

-Le projet a été présenté aux représentants de la CAF, de la PMI, de la communauté de communes service petite enfance et des élus de Mars. La situation géographique de la commune a été citée comme un point fort: axes routiers très fréquentés, le rapport présenté par les deux personnes

motivées par ce projet doit être étoffé de données beaucoup plus pertinentes .Une nouvelle présentation sera proposée .

DEMARCHE ZERO PHYTO

Même si la commune n'a pas signé la charte, elle s'engage dans la non utilisation du glyphosate .Les employés communaux ont suivi des formations et testé différents outils pour faciliter le désherbage .Le temps passé au désherbage est chronophage ,il faut trouver d'autres _ .Dominique Buisson participe régulièrement aux réunions organisées à la communauté de communes dans le cadre de la mutualisation .Le conseil va réfléchir à des zones problématiques: le cimetière et le terrain vers la Thiomène .

MOTION DE SOUTIEN A OPHEOR

OPHEOR sort d'une période de redressement financier et ne pourra plus honorer son plan stratégique de patrimoine validé en octobre 2016 suite à l'annonce de l'article 52 du projet de loi de finances 2018 qui entend compenser la baisse des APL par une baisse des loyers dans les seuls logements sociaux.

MOTION AMFR (ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE) SUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE

Cette motion vise à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

BULLETIN MUNICIPAL

-Les membres de la commission communication ont concocté le bulletin 2018 : il devra être impérativement distribué dans les boîtes aux lettres avant le 1^{er} janvier pour informer les administrés du changement de jour de collectes des poubelles.

QUESTIONS DUVERSES

-rappel de la cérémonie des vœux 2018:le 14 janvier à 11h à la salle des sports: les élus doivent préparer un apéritif dînatoire.